

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune
octroyant le certificat d'études de base au terme de
l'enseignement primaire pour les années scolaires 2021-
2022 et 2022-2023**

A.Gt 15-07-2021

M.B. 30-07-2021

Modifications :

A.Gt 29-09-2022 - M.B. 06-12-2022
A.Gt 13-07-2023 (M.B. 10-01-2024)

A.Gt 29-09-2022 - M.B. 06-12-2022

Abrogé par l'AGCF du 13 juillet 2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, titre III ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 fixant les modalités de détachement des enseignants qui participent aux groupes de travail chargés des épreuves externes certificatives visés aux articles 22, 36/4 et 36/12 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire ;

Considérant les propositions de l'Administratrice générale de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs et de Wallonie Bruxelles Enseignement ;

Sur proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 est composé :

1. *de six membres du Service général de l'Inspection en charge du niveau primaire ordinaire :*

- Nathalie BOUILLOT ;
- Laurent HANNECART ;
- Sébastien SEYNAEVE ;
- Jocelyne MARECHAL ;
- Jean-Luc ROLAND ;
- Aline DEBOUNY ;

Abrogé

2. de six instituteurs assurant tout ou partie de leur charge en 5e ou 6e primaire :

a) de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Laure LIGOT ;

b) de l'enseignement officiel subventionné :

- Benoît POCHE ;

- Jefferson YANS; [remplacé par A.Gt 29-09-2022]

- Valérie RADOUX ;

c) de l'enseignement libre subventionné :

- Béatrice ANTOINE ;

- Isabelle MATHIEU-DAUDE ;

3. de six membres issus :

a) de la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné :

- Catherine LAFORET ;

- Laurent JADIN ;

- Isabelle VANOYCKE ;

b) d'une cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :

- Séverine DUHAYON; [remplacé par A.Gt 29-09-2022]

- Catherine HUBINON ;

- de la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française :

Marjorie MONTANUS.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 juillet 2019 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, pour les années 2019-2020 et 2020-2021 est abrogé.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 juillet 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR